

Compte-rendu des délibérations de la COMMUNE DE WISEMBACH, Séance du 01/04/2021

L'an 2021, le 1^{er} avril à 18 heures, le Conseil Municipal de Wisembach, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil de la MAIRIE sous la présidence de Mme VOINSON Rachel, Maire

Présents : Mme VOINSON Rachel, Maire, Mmes : DA COSTA Claudine, TSCHANTZ Sylvie, WENGER Annick, MM : BREISTROFFER Flavien, GAGUECHE Fouade, VAUCOURT Emmanuel, VOIGNIER Jean-François

Excusé(s) M GOUBY Daniel

Absent(s) M MULLON Johan

A été nommé(e) secrétaire : Mme TSCHANTZ Sylvie

Afférents au Conseil municipal : 10 ; En exercice : 10 ; Présents : 8 ; Prenant part au vote : 8

Date de la convocation : 26/03/2021, Date d'affichage : 02/04/2021

CONVENTION AVEC LOSANGE POUR LA FIBRE (Réf : 4349)

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que pour l'installation de la fibre, une convention avec la société Losange doit être signée. Les travaux commenceront en juin 2021 et seront opérationnels au deuxième semestre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Adopte le projet,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention avec Losange.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil par 8 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre, le projet est adopté.

EMBAUCHE D'UN AGENT EN CAE (Réf : 4350)

Madame Le Maire propose à l'assemblée :

- Le recrutement d'un C.A.E. pour les fonctions d'agent communal polyvalent à temps non complet (21 heures semaine) pour une durée de 10 mois. L'agent sera rémunéré sur la base du SMIC horaire au prorata du nombre d'heures mensuelles effectuées.
- De retenir suite aux entretiens menés, la candidature de M BOUCHENAFI Denis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Adopte le projet,
- Autorise Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et de signer les actes correspondants.
- Autorise Madame le Maire à inscrire au budget les crédits correspondants.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil par 8 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre, le projet est adopté.

ACHAT DE PARCELLE DE FORÊT (Réf : 4351)

Madame Le Maire propose à l'assemblée d'acheter la parcelle de forêt concernant la vente SIMON à SIAT. La commune préempte sur la parcelle 27 de forêt communale pour un coût de 360 € hors frais de notaire. Le bois situé sur cette parcelle appartiendra à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Adopte le projet,
- Autorise Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour cet achat et de signer les actes correspondants.
- Autorise Madame le Maire à inscrire au budget les crédits correspondants.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil par 8 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre, le projet est adopté.

ADHESION A L'ATD (Réf : 4352)

Madame Le Maire propose à l'assemblée d'adhérer à l'ATD (agence technique départementale des Vosges) afin de bénéficier d'un recensement des ouvrages d'arts. En effet, 3 ponts nécessitent des travaux sur la commune.

La convention coûte 60cts/habitant soit environ 250€ pour la commune. Le diagnostic coûte 150€ par pont et permet d'établir un devis. 40% des sommes sont remboursées par l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Adopte le projet,
- Autorise Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour cet achat et de signer les actes correspondants.
- Autorise Madame le Maire à inscrire au budget les crédits correspondants.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil par 8 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre, le projet est adopté.

ELECTRICITE SUR LE CHEMIN DE LA GRAVELLE (Réf : 4353)

Madame Le Maire présente le projet suivant au conseil : Renforcement des réseaux issus du poste « GRAVELLE »

Madame Le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à 87 028.45€ HT et précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier de l'aide du FACE au taux de 80% sur le montant HT ; le Syndicat Départemental d'Electricité agissant en tant que maître d'ouvrage et sollicitera les subventions nécessaires.

Il est précisé qu'aucune participation financière ne sera demandée pour les travaux électriques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Donne son accord pour la réalisation des travaux sous réserve de l'octroi d'une subvention.

Questions diverses

- Report du vote du budget (la commune attend encore de recevoir les comptes de gestion de la trésorerie)
- L'appartement F2 et F6 ont été loués. L'appartement au-dessus du périscolaire accueillera une famille dont la maison a brûlé, dès le 02/04/2021. 2 mois de loyers seront offerts aux locataires (1 par solidarité, 1 pour les peintures qu'ils vont refaire).
- Réception d'un courrier recommandé de la famille Armand souhaitant l'acquisition d'un terrain agricole communal à titre symbolique ou financier en mémoire de l'ancien maire.
- Règlement du concours des maisons fleuries adopté par le conseil.
- Concernant l'aménagement du parc de loisirs, il faudra prendre contact avec l'agglomération pour les agréments et pour les devis.